



Maire : A. BUTEL  
1<sup>er</sup> adjoint : J. LAPEYRE  
2<sup>ème</sup> adjoint : J. PUGET  
3<sup>ème</sup> adjoint : A. LAURENS

#### DANS CE NUMÉRO :

- 1- Désignation du secrétaire de séance
- 2- Approbation du PV 14/12/22 - et du 14/01/2023 **Approuvés**
- 3- Règlement intérieur du Conseil Municipal
- 4- Constitution des commissions consultatives communales
- 5- Délégation d'attribution du conseil municipal au Maire
- 6- Prise d'acte de l'élection des représentants au Conseil Communautaire
- 7- Indemnités de fonctions
- 8- Majoration des indemnités de fonction
- 9- Election membres CAO, jurys de concours et MAPA
- 10- Election des membres de la commission DSP et concessions
- 11- Désignation des représentants au CST
- 12- Représentants au CA de la SEM Dévoluy
- 13- Représentants au CA de l'Office de Tourisme
- 14- Représentants au CA de la SPL Buëch Dévoluy Exp
- 15- Désignation des représentants au sein de divers organismes
- 16- Désignation d'un correspondant incendie et secours
- 17- Désignation d'un correspondant défense

# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

N ° 9 1

Secrétaire de séance: Alain MANIVEL

## Conseil municipal du 21/01/2023

Présents: A. BUTEL, M.J. CAYOL, J. LAPEYRE, A. LAURENS, A. MANIVEL, S.PATRAS, J.M. PRAYER, J. PUGET, M.P. ROGOU, J.L. SERRES

Excusés/pouvoirs: C. LAPEYRE (pvr à M.P. ROGOU), F. PRAL (pvr à S. PATRAS), J. SARRAZIN (pvr à J. LAPEYRE)

Au cours du dernier Conseil Municipal du 21 janvier dernier, différents points ont été abordés (hormis les questions diverses).

Mme le Maire annonce deux démissions au sein du conseil municipal:

- Amélie MARRIQ
- Fabien SERRES

### 3- Règlement du Conseil Municipal :

Les conseillers ont eu, en amont de la séance un exemplaire du règlement porté à leur approbation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux contre (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

- **APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal,
- **DIT** que ce règlement intérieur remplace celui acté par la délibération n°2020-099 du 23/10/2020 et qu'il sera le seul à être appliqué au sein du Conseil Municipal.

### 4- Constitution des commissions consultatives communales :

Sur proposition du Maire: Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité:

- **DÉCIDE** de créer les commissions consultatives :
- Finances:** J.L. SERRES, A. MANIVEL, M.P. ROGOU

**Agriculture** (pêche, chasse, pastoralisme): S.PATRAS, C. LAPEYRE, J. SARRAZIN

**Population:** J. PUGET, F. PRAL, M.J. CAYOL

**Sports, Evénements, Culture:** J.M. PRAYER, S. PATRAS, J. SARRAZIN

**Urbanisme:** A. MANIVEL, J. LAPEYRE, M.J. CAYOL

**Travaux:** A. LAURENS, J. LAPEYRE, J. SARRAZIN

- **DÉSIGNE** leurs membres de la manière détaillée ci-dessus.

### 5- Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire :

L'intégralité des délégations données au Maire sont lisibles sur le PV complet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de déléguer au maire, pour la durée de son mandat, les prérogatives détaillées dans la délibération.

### 6- Prise d'acte de l'élection des représentants au Conseil Communautaire :

Mme le Maire explique que ce sont les trois premiers élus du tableau qui siègent au sein du conseil communautaire.

Mme le Maire dit qu'elle accepte ce siège.

Jean LAPEYRE (1<sup>er</sup> adjoint) dit qu'il refuse ce siège.

Jacqueline PUGET (2<sup>ème</sup> adjointe) dit qu'elle accepte ce siège.

Alain LAURENS (3<sup>ème</sup> adjoint) dit qu'il accepte ce siège.

Mme le maire dit que les représentants de la commune au

sein du conseil communautaire seront :

Le Maire Alexandra BUTEL, la 2<sup>ème</sup> Adjointe Jacqueline PUGET, le 3<sup>ème</sup> Adjoint Alain LAURENS.

### 7- Indemnités de fonction :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

- **FIXE** le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de maire à 40.30 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **FIXE** le montant de l'indemnité pour l'exercice des fonctions d'adjoint au maire à 10.7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- **PRÉCISE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution du point d'indice et payées mensuellement. Les dispositions de la présente délibération prennent effet à compter du 14 janvier 2023.
- **DÉCIDE** que l'enveloppe restante sera distribuée à part égale entre les deux conseillers délégués nommés par le Maire

### 8- Majoration des indemnités de fonction :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux contre (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

- **DÉCIDE** d'attribuer la



# Le Petit Rapporteur

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

- 18- Désignation membres commission paritaire de suivi DSP domaine skiable
- 19- Désignation membres commission de suivi DSP Centre de bien-être O'dycéa
- 20- Ligne de trésorerie budget principal
- 21- Urbanisme - DIA
- 18- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal
- 19- Questions diverses

Si vous souhaitez

accéder aux

Procès-verbaux

complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune:

[www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

Le PV relatif à ce conseil municipal sera publié dès son approbation en séance.

majoration de 15 % au titre de chef-lieu de canton ;

- DECIDE d'attribuer la majoration de 50 % au titre du classement de la commune en station de tourisme.

## 9- Election des membres de la commission d'appel d'offres et jurys de concours et des marchés à procédure adaptée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- ELIT pour faire partie avec Mme le Maire, Présidente, de la commission d'appel d'offres et de la commission Marchés à procédure adaptée.

Membres titulaires : Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL

Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES

## 10- Election des membres de la commission de Délégation des Services Publics et de Concessions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- ELIT pour faire partie avec Mme le Maire, Présidente, de la commission Délégation de service public et concession :

Membres titulaires : Jean LAPEYRE, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL

Membres suppléants : Stéphane PATRAS, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES

## 11- Désignation des 4 représentants au Comité Social Territorial :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- ELIT pour représenter la commune au sein du Comité Social Territorial :

Membres titulaires : Alexandra BUTEL, Alain MANIVEL, Alain LAURENS, Jean-Louis SERRES

Membres suppléants : Jacqueline PUGET, Frédérique PRAL, Stéphane PATRAS, Marie-Jo CAYOL

## 12- Désignation des 6 représentants au Conseil d'Administration de la SEM Dévoluy :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité :

- DESIGNER Alexandra BUTEL, Jean LAPEYRE, Alain LAURENS, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES, Alain MANIVEL pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration de la SEM DEVOLUY.

## 13- Désignation des 6 représentants au Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme du Dévoluy :

Après en avoir délibéré et avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE), le Conseil Municipal :

- ÉLIT pour représenter la Commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de l'Office de Tourisme du Dévoluy : Alain MANIVEL, Jacqueline PUGET, Marie-Jo CAYOL, Frédérique PRAL, Jérémy SARRAZIN, Jean-Marie PRAYER

## 14- Désignation des 5 représentants au Conseil d'Administration de la SPL Buëch Dévoluy Exploitation :

Après en avoir délibéré et avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE), le Conseil Municipal :

- ÉLIT pour représenter la Commune du Dévoluy au sein du conseil d'administration de La SPL Buëch Dévoluy Exploitation : Alexandra BUTEL, Jacqueline

PUGET, Marie-Jo CAYOL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS.

## 15- Désignation des représentants de la commune au sein des organismes suivants :

• CNAS  
Candidat : Jean-Marie PRAYER  
Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• Nordic Alpes du Sud  
Candidats : Stéphane PATRAS (titulaire) et Tristan CALAMITA (suppléant).  
Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• Association des Communes forestières  
Candidats : Alain LAURENS (titulaire) et Jean-Marie PRAYER (suppléant).  
Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• Association des Communes Pastorales  
Candidats : Stéphane PATRAS (titulaire) et Jean-Louis SERRES (suppléant).  
Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• IT 05  
Candidats : Jean LAPEYRE (titulaire) et Alain LAURENS (suppléant).  
Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• Territoire d'Energie (SYME05) Collège Haut Buëch-Veynois-Dévoluy et Collège Eclairage public.



Si vous souhaitez accéder aux Procès-verbaux complets, vous pouvez vous rendre sur le site de la Commune: [www.mairiedevoluy.fr](http://www.mairiedevoluy.fr)

Le PV relatif à ce conseil municipal sera publié dès son approbation en séance.

Candidats : Alain LAURENS (titulaire), Jean LAPEYRE et Jean-Louis SERRES (suppléants). Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• CLEDA

Candidats : Titulaires : Alain LAURENS, Jérémy SARRAZIN, Alexandra BUTEL. Suppléants : Jean LAPEYRE, Stéphane PATRAS, Jean-Louis SERRES. Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• SCOT

Candidats : Alexandra BUTEL (titulaire) et Alain LAURENS (suppléant). Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• CLECT

Candidats : Alexandra BUTEL (titulaire) et Alain LAURENS (suppléant). Approuvé avec 2 abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE)

• AFP La Cluse

Candidats : Alexandra BUTEL, Jean-Louis SERRES, Stéphane PATRAS

**16- Désignation d'un correspondant incendie et secours :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Jean LAPEYRE comme étant pour la commune du Dévoluy le correspondant incendie et secours.

**17- Désignation d'un correspondant défense :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Jean LAPEYRE comme étant le correspondant défense de la commune du Dévoluy.

**18- Désignation de 3 membres au sein de la commission paritaire de suivi de DSP domaine skiable :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Jacqueline PUGET, Jean-Marie PRAYER et Jérémy SARRAZIN ; comme représentants de la commune au sein de la commission paritaire.

**19- Désignation de 3 membres au sein de la commission de suivi de DSP Centre de Bien-être O'dycéa :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec deux abstentions (Marie-Paule ROGOU et Cécile LAPEYRE) :

•DESIGNE Frédérique PRAL, Alain MANIVEL et Alain LAURENS ; comme représentants de la commune au sein de la commission de suivi de la DSP du Centre de Bien-être O'dycéa

**20- Ligne de Trésorerie pour le budget principal :**

Montant : 550 000.00€

Durée : 1 an maximum

Offre la mieux disante: La Banque Postale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec une abstention (Marie-Paule ROGOU) et un contre (Cécile LAPEYRE) :

•AUTORISE le Maire à signer ladite proposition et à utiliser cette ligne de trésorerie pour le budget principal.

**21- Urbanisme Déclaration d'intention d'aliéner :**

Le point est reporté.

**22- Information sur les décisions du maire prises au titre des délégations reçues du conseil municipal (L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT) :**

Les élus ont eu le tableau récapitulatif en amont de la séance.

**Séance levée à 19h45**